

Crise au Niger

LA MÉDIATION DE FAURE GNASSINGBÉ ABOUTIT À LA LIBÉRATION DU FILS DE L'EX PRÉSIDENT MOHAMED BAZOUM



TR TOGOREVEIL

TR 556 du 12 Janv. 2024

Le pari d'une actualité qui réveille

Prix: 250 FCFA / Etranger 1€



De Retour autour du Président FAURE

P.3

PASCAL BODJONA ... CONFIANCE RENOUVELÉE



LE TOGO SACRE PRIX AFRICAIN BONNE GOUVERNANCE DE LA MEILLEURE STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN ET SEMI-URBAIN DE LA ZONE UEMOA



ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

La CNSS, c'est un pour tous, tous pour un !

Nouvelle année 2024

FAURE GNASSINGBÉ REÇOIT LES VŒUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

P.2



P.7

TOGO, PLUS DE 15.000 ENTREPRISES CREEES EN 2023, NOUVEAU RECORD

Terrain «Togo Grain»

LE SITE PROVISoire DU MARCHE D'AGOE-ASSIYEYE EST OUVERT

Application de la convention collective sectorielle

LE MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION S'EST ENTRETENU LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE



Loi de Finances (LOFI), exercice 2024

L' OTR LANCE UNE CAMPAGNE DE VULGARISATION

P.11&12



POUR LA SANTÉ DE VOTRE FAMILLE, RESTEZ SEREINS, LE GOUVERNEMENT EST À VOS CÔTÉS

8323

Pour la nouvelle année 2024

FAURE GNASSINGBÉ REÇOIT LES VOEUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



L'administration publique représentée par des délégations est allée présenter ses vœux de Nouvel an au président de la république Faure Essozimna Gnassingbé. C'est à travers une cérémonie présidée à Lomé par le Chef de l'Etat en présence des présidents des institutions de la République, des membres du gouvernement et de plusieurs autres personnalités.

C'est une cérémonie au cours de laquelle les agents de l'administration publique ont réaffirmé au Président de la république leur engagement à relever à ses côtés, les importants enjeux et défis de l'année. Il s'agit notamment de la double élection

législative et régionale qui permettra au Togo de franchir un cap supplémentaire dans la consolidation de l'État et de rendre plus performante l'administration publique.

Ainsi, au nom de l'administration publique, le ministre, Secrétaire général du gouvernement a présenté au chef de l'Etat et à l'ensemble du gouvernement, les vœux de santé, de paix, de prospérité et de bonheur.

Il a rendu hommage au Président Faure Essozimna Gnassingbé pour les avancées significatives réalisées dans la mise en œuvre des réformes structurelles et des projets prioritaires de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025

ainsi que pour la pérennisation des progrès socioéconomiques.

« La relance de l'économie nationale, les réformes institutionnelles et financières et les multiples actions de développement et de croissance réalisées dans tous les secteurs, dans le cadre de l'exécution de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 conformément à votre vision, font aujourd'hui du Togo, un partenaire sûr, un pays modèle, dont les lendemains sont rassurants et prometteurs ».

Le ministre, Secrétaire général du gouvernement est particulièrement revenu sur les réformes majeures réalisées dans l'administration publique notamment la modernisation

du secteur, la digitalisation des procédures administratives, l'adoption du nouveau statut de la fonction publique et l'effectivité de l'Assurance maladie universelle (AMU).

« Cette résilience et cette endurance n'ont été possibles que grâce au climat de paix et de stabilité politique dont jouit exceptionnellement notre pays sous la très haute direction du Président de la République et par l'effet de votre puissante diplomatie appréciée par tous les observateurs internationaux ».

Le ministre, Secrétaire général du gouvernement a exprimé au chef de l'Etat, toute l'admiration de l'administration togolaise, pour ces résultats éloquentes et lui a réitéré sa

détermination à s'investir pleinement dans la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

« Je voudrais au nom de l'ensemble des administrations publiques et des administrateurs de notre pays, réitérer notre engagement, notre dévouement et notre loyauté pour qu'ensemble, à vos côtés, nous poursuivions les grands chantiers que vous avez initiés pour le bonheur et la prospérité du peuple togolais ». Ce geste hautement symbolique du Président de la République traduit son attachement aux valeurs sociales et républicaines.

LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE HONORE SES FONCTIONNAIRES ADMIS A LA RETRAITE AU TITRE DE 2022 ET 2023



Les fonctionnaires relevant de la présidence de la République et admis à faire prévaloir leur droit à la retraite au titre des années 2022 et 2023 ont été honorés lors d'une cérémonie présidée au nom du chef de l'Etat par la Ministre Secrétaire Générale de la Présidence de la République, Mme Sandra Ablamba

Johnson,. Ce 05 janvier 2024, a été organisée en leur honneur cette cérémonie, soulignant la conclusion d'une illustre carrière de seize fonctionnaires, civils et militaires, au sein de la Présidence de la République. La cérémonie d'hommage a également connu la présence des Conseillers, ainsi que des responsables et

personnels des services rattachés.

Madame le Ministre, Secrétaire général a félicité ces retraités pour leur dévouement, engagement, professionnalisme et « les multiples sacrifices qu'ils ont consentis pour apporter leur pierre à la construction de notre pays durant leur carrière ».

Elle a également rendu un hommage appuyé au Président de la République, saluant sa politique sociale et son attention remarquable et particulière envers les retraités du pays.

« Je souhaite renouveler ma profonde gratitude envers le chef de l'Etat qui, malgré la crise économique mondiale, accorde une attention soutenue au bien-être des travailleurs, et en particulier aux agents retraités », a-t-elle déclaré.

Au nom du chef de l'Etat, Madame le Ministre Sandra Ablamba Johnson, a décerné des distinctions honorifiques à ces nouveaux retraités, en signe de reconnaissance pour leurs services dévoués et fidèles rendus à la nation togolaise. Cette remise de distinctions a été suivie par d'autres personnalités qui ont observé le même geste.

Les nouveaux pensionnaires, par la voix de leur porte-parole, ont exprimé leurs respectueuses grâtes au Président de la République pour cette marque de considération et les facilités qui leur ont été offertes pour accomplir leurs tâches durant leur carrière.

A l'issue des distinctions, ils ont exprimé leur disponibilité à continuer de contribuer au développement du pays.

Togoreveil

Crise au Niger :

LA MÉDIATION DE FAURE GNASSINGBÉ ABOUTIT À LA LIBÉRATION DU FILS DE L'EX PRÉSIDENT MOHAMED BAZOUM



TIANI, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Chef de l'État du Niger a décidé, ce 08 janvier 2024, de la libération, à titre humanitaire, de Monsieur Salem Mohamed BAZOUM, fils de l'ancien Président Mohamed BAZOUM », indique un communiqué.

Le Togo a exprimé sa reconnaissance au Général de Brigade, Abdourahamane TIANI, les membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ainsi que son Premier ministre, Ali Mahaman Lamine Zeine, pour leur volonté à œuvrer pour l'apaisement. « Nous saisissons cette occasion pour remercier Son Excellence Le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, les membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ainsi que Son Excellence le Premier ministre, Ali Mahaman Lamine Zeine, pour leur ferme volonté et leur engagement à œuvrer pour l'apaisement, socle d'une paix durable et d'une reprise effective du développement dans le pays frère du Niger », a précisé les autorités togolaises dans le communiqué daté du 08 janvier 2024. Lors de la dernière rencontre des chefs d'Etat de la CEDEAO, le Président togolais et son homologue de la Sierra Leone avaient été désignés pour mener la médiation entre les autorités de la transition nigérienne et l'institution sous-régionale.

Marcel SOGLO

La diplomatie togolaise porte de nouveau ses fruits à l'international. Sous la médiation du Président Faure Gnassingbé, le fils du Président déchu du Niger, Mohamed Bazoum est libre de ses mouvements.

Grâce à la diplomatie togolaise basée sur le dialogue, Salem Mohamed BAZOUM, fils de l'ancien Président Mohamed BAZOUM a recouvré sa liberté. Cette libération qui intervient à la suite de la médiation menée par les Présidents Faure Gnassingbé du Togo et son homologue de la Sierra Leone, Julius MAADA BIO, est à titre humanitaire. « Suite à la médiation de Leurs Excellences Messieurs Faure Essozimna GNASSINGBÉ, Président de la République Togolaise, et Julius MAADA BIO, Président de la Sierra Leone, médiateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) auprès du Niger, Son Excellence Le Général de Brigade Abdourahamane

De Retour Autour du Président FAURE

PASCAL BODJONA ... CONFIANCE RENOUVELÉE



L'ancien Ministre de l'administration du territoire, BODJONA Akoussoulèlou Pascal est de retour aux affaires politiques, dans l'entourage immédiat du Président Faure GNASSINGBÉ comme par le passé. L'homme vient d'être nommé Conseiller Spécial, chargé des affaires politiques, par le Chef de l'Etat. Dans un document administratif, précisément un décret pris par le Président de la République togolaise et daté du 29 décembre 2023, on peut lire : « BODJONA Akoussoulèlou Pascal est nommé Conseiller Spécial, chargé des affaires politiques. » L'article 2 de ce décret précise que le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Qui est Pascal Bodjona ?

Véritable animal politique, Pascal Akoussoulèlou BODJONA a été l'un des hommes de confiance du Président Faure Gnassingbé jusqu'en 2012. Ministre d'Etat, chargé de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales et Porte-parole du Gouvernement du 13 décembre 2007 au 11 juillet 2012, l'homme a marqué de son empreinte, la scène politique togolaise, par son rôle incontournable au sein du

parti UNIR (précédemment RPT). Le 1er septembre 2012, il est arrêté sur plainte de l'émirati Abbas El Youssef dans une affaire dite d'escroquerie internationale à laquelle seraient mêlées l'homme d'affaire feu SowAgba Bertin et le français Loïck LeFlochPrigent, ancien PDG de ELF. Cette affaire qui n'a jamais été véritablement élucidée par la justice togolaise a creusé un fossé entre Pascal BODJONA et le Président Faure GNASSINGBÉ. Depuis beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et les deux hommes se sont progressivement et officieusement rapprochés. Avec l'officialisation de ce retour aux affaires de Pascal BODJONA, il apparaît clairement que la confiance est de retour. La longue et riche expérience politique du ministre Pascal BODJONA sera sans doute un atout dans le rayonnement de la politique togolaise aussi bien sur le plan interne que sur le front international. La politique et la diplomatie togolais sont aujourd'hui portées sur des enjeux indéniablement importants. Et c'est à juste titre que le Président Faure GNASSINGBÉ renforce son entourage avec le retour aux affaires de Pascal BODJONA. Bonne mission au nouveau Conseiller Spécial chargé des Affaires politiques.

Germain POULI

LE COLONEL IDRISOU AHABOU REMPLACE DOKISSIME GNAMA LATTA A LA TETE DE L'ANAC TOGO



Le Lieutenant-Colonel Idrissou Ahabou est le nouveau directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC). Il a été nommé, via décret, par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé. Il remplace le Colonel Dokissime Gnama Latta en poste depuis 2007.

Officier supérieur de l'Armée de l'air, Le Lieutenant-Colonel Idrissou Ahabou aura notamment pour objectif de veiller au respect de la mission confiée à l'Agence par le gouvernement et de renforcer l'efficacité de l'aviation civile togolaise. Pour rappel, l'ANAC est un

établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre des transports. Elle est chargée d'organiser, de coordonner et d'harmoniser le transport aérien aux plans national et international.

Patrick NIMA



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/togoreveil



TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germain POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Komla YAWO

Marcel A. SOGLO

Londou KAWANA

Patrick Nima

Pégy

SERVICE COMMERCIAL ET

PUBLICITÉ

Aissata TOURE

SECRETARIAT

Micheline MENSAH

INFOGRAPHIE

Alex KPATIDE (91 77 29 94)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT

Tél: 22 36 18 56

02 BP 20061 LOMÉ

Adresse

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél: 22 61 12 19 / 22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail: gpouli@yahoo.fr

Tirage

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

RAD GRAPHIC SARL U

LE TOGO SACRE PRIX AFRICAIN BONNE GOUVERNANCE DE LA MEILLEURE STRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN ET SEMI-URBAIN DE LA ZONE UEMOA

Engagé pour l'accès à l'eau potable pour tous, le Togo a été récompensé pour ses efforts en la matière à l'occasion de la 7ème édition des Awards de la Bonne Gouvernance tenus le 22 décembre 2023 à Azalai Hôtel d' Abidjan. Le prestigieux Prix Africain Bonne gouvernance de la meilleure structure d'approvisionnement en Eau potable en milieu Urbain et Semi-urbain de la zone UEMOA est allé au Directeur Général de la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain M. Koubonou Samba Atiyodé.

Pour M. Rodrigue Koffi, Directeur Exécutif de l'Observatoire Africain pour la Promotion de la Bonne Gouvernance (OAPBG), promoteur de l'évènement, ce prix lui a été décerné en reconnaissance aux investissements énormes entrepris par le Togo par l'entremise de la SP-EAU dans le domaine de l'adduction d'eau potable pour la population togolaise. A travers ces investissements, le Togo répond à grand pas à l'objectif No 2 des ODD qui vise à offrir un accès à tous à l'eau potable et à l'assainissement. L'eau et l'électricité sont deux problématiques aux enjeux multiples et partagés. Ils représentent des conditions nécessaires pour éradiquer la pauvreté. Il y a de quoi, célébrer cette prouesse du Togo.

La Disponibilité de l'Eau une priorité au Togo

Le pays, dans sa politique d'amélioration des conditions de vie des populations priorise la disponibilité de l'eau à toutes les couches. Les planifications et les projets en ce sens fusent entraînant de facto l'accroissement du nombre de ménages soulagés des peines d'eau potable. Cette ambition s'est renforcée par la feuille de route (2020-2025), laquelle envisage une desserte en eau potable à 95% en zone rurale, 85% en zone semi urbaine, 80 % dans le Grand Lomé et 75 % pour les autres centres urbains à l'horizon 2025. De ce point de vue, le gouvernement s'est résolument engagé avec la mobilisation des investissements financiers et humains importants, au développement du secteur de l'eau. Ces investissements ont contribué à une meilleure réalisation et aménagement des infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement pour la satisfaction des populations urbaines et rurales.

Entre autres, le Projet Eau et Assainissement au Togo phase 2 (PEAT 2), d'un coup total de 5 milliards 212 millions FCFA avec l'appui financier de l'Union Européenne couvre Tsévié,



Sokodé et Kara. Elle a porté principalement sur la construction et la réhabilitation de châteaux et stations de traitement d'eau en plus des travaux de raccordement pour étendre le réseau de distribution. Il est estimé à 25 milliards de francs CFA.

Grace au PEAT 2, à Atakpamé (région des Plateaux), 1 474 branchements privés ont été effectués pour étendre le réseau à plus de 14 000 habitants. Un nouveau système de pompage a sensiblement amélioré la chaîne de production, desservant les zones de Glélou, Gbatékpé et Tchakpali. Actuellement, une nouvelle station de traitement d'eau est en construction sur un site situé à moins de 10 km de la ville. A Dapaong (chef-lieu de la région des Savanes), des travaux sont en cours pour le renforcement de la digue du barrage de Dalwak. L'ensemble du système électronique

vieillissant de la station de traitement d'eau a été changé et plus de 1 100 branchements à l'eau potable à des coûts réduits ont été réalisés.

Pour sa première phase du PEAT I qui est arrivé à terme en août 2021, 04 milliards de francs CFA avait été déjà investis.

Par exemple, le Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (Passco 2), lancé en fin février 2021 à Konsogou a touché 300 000 Togolais et a fait passer le taux de couverture à l'eau potable en milieu rural de 77 à 85% dans la région de la Kara et de 67 à 72% dans la région des Savanes. A côté de cela, le Togo met en œuvre des projets d'hydraulique villageoise, de construction de forages, de mini-adductions d'eau et d'agence de distribution d'eau potable dans des zones

reculées...

Aussi, un laboratoire bien équipé est construit au centre de production d'eau de Cacaveli (Lomé) avec le projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable de Lomé phase 2. Il vient améliorer le système de traitement d'eau potable et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature.

Le projet d'urgence de renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Lomé ;

D'un coût total d'un milliard cent millions (1.100.000.000) FCFA, le projet va améliorer les conditions de vie des populations, grâce à un accès durable à l'eau potable et le renforcement des capacités de gestion du secteur. Financés par le gouvernement togolais à travers le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), ces ouvrages font partie d'une longue liste de réalisations de sites de fourniture d'eau à travers tout le pays en prenant en compte les zones rurales.

Trois ouvrages sont achevés. Il s'agit du nouveau château d'eau modulaire de Boka Nyékonakpè d'une capacité de 500 m³ extensible à 1000 m³. Il vient renforcer la distribution et l'amélioration de la desserte en eau potable dans les zones de Kodjoviakopé, Nyékonakpè et leurs environs. Le forage est réalisé, le réseau d'adduction vers le réservoir est également réalisé. Cela couvre environ 5 000 à 7 000 personnes

Le deuxième ouvrage est la réhabilitation de l'ancien château de Bè avec un forage déjà réalisé raccordé au château. Il a une capacité de 3000 m³, un débit de 216 m³/h et va desservir les zones de Bè, Baguida et du Port. Le nouveau château d'eau modulaire construit au sein de l'EPP Adjougba à Agoè, est le troisième ouvrage. Il est doté d'une capacité de 500 m³ extensible à 1000 m³ et va autonomiser en alimentation d'eau potable les quartiers de Kégué, Atsanvé, Houmbi, Kitidjan, Hedzranawé, etc. Avec un taux de réalisation de 99%.

A l'horizon 2025, le gouvernement ambitionne d'atteindre un taux de couverture nationale en eau potable de 85%. Dans le budget 2021 qui s'établit à 1 521,6 milliards de francs CFA, 65,9 milliards sont accordés au secteur de l'eau. Aujourd'hui, le taux de desserte en eau potable en milieu rural est de 69%. Plus de 10 000 forages à motricité humaine ont été réalisés à ce jour. En ce qui concerne le taux de desserte en milieu semi-urbain, il est de 50%. En milieu urbain, il est de 58%.

Togoreveil

TRUKPAM Huile de Baobab ONEDI TOGO

TOGO TOP IMPACT

6^{ème} édition

LA PLUS PRESTIGIEUSE CEREMONIE DE REMISE DE DISTINCTIONS AU TOGO

Thème

STABILITÉS SOCIALE, CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

DU 10 DEC 2023 AU 27 JANV 2024

togotopimpact@gmail.com X @ #togotopimpact2023

Célébrer le Togo qui réussit !



ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

LE GOUVERNEMENT, VOUS OFFRE UNE NOUVELLE GARANTIE: L'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

La CNSS, c'est un pour tous, tous pour un !
WWW.CNSS.TG



MGR PHILIPPE FANOKO KPODZRO N'EST PLUS



Il est décédé selon les informations ce 9 janvier 2024 en Suède où il s'était exilé il y a trois ans.

Il n'est pas allé au bout de sa lutte aux côtés du « Mouvement Dynamique Kpodzro » qui porte son nom et avec lequel il n'était plus en bons termes quelques semaines avant sa disparition. Apparu un peu faible et très en colère ces derniers mois dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux, Mgr Kpodzro mettait en garde les membres de la DMK qui calomnient et sèment la division au sein du mouvement.

Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, ancien archevêque émérite de Lomé a lutté aux côtés de l'opposition. Outre son ministère épiscopal, il était également engagé et déterminé sur le plan politique. Il a présidé en 1991 la Conférence nationale souveraine qui a conduit à une transition qui n'a pas permis à l'opposition togolaise divisée de l'époque de faire l'alternance. C'est lui qui avait présidé l'Assemblée nationale de la transition de 1991 à 1994. Artisan de la contestation des résultats de la présidentielle de 2020 au Togo, au côté du candidat malheureux Agbeyome Kodjo qu'il a choisi au détriment de Jean Pierre Fabre, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro a tiré sa révérence.

Né le 30 mars 1930 à Tomégbé (région des Plateaux, préfecture de Wawa), Mgr Philippe Fanoko Kossi Kpodzro avait été ordonné prêtre le 20 décembre 1959, il devient le deuxième évêque d'Atakpamé (2 mai 1976-17 décembre 1992), il y exerce son ministère durant seize ans et demi, avant d'être nommé archevêque de Lomé le 17 décembre 1992. Il a occupé cette dernière fonction jusqu'au 8 juin 2007, date à laquelle il prend sa retraite. Le prélat est décédé à l'âge de 93 ans.

Togoreveil

Des aliments enrichis et des farines fortifiées à base des produits du terroir

Maïvit

Maïvit NDD

SUCRIVIT

SANTÉ ET BIEN ÊTRE
Des aliments qui SAUVENT des vies!

Les produits MAÏVIT sont fabriqués par la société Quality Service International (QSI)-SARL/TOGO
16 BP217 Lomé-kégué (TOGO),
Tél : (228) 25 38 33 62 / 91 02 83 04 / 98 11 58 30

1.042 milliards FCFA de recettes fiscales

L'OBJECTIF DE L'OTR AU TITRE DU BUDGET 2024 AU TOGO



Au Togo, pour le budget 2024 de l'Etat fixé à hauteur de 2.179 milliards FCFA, l'Office Togolais des Recettes est très attendu. Ainsi selon les projections de la Loi de finances exercice 2024 adoptée fin décembre par l'Assemblée Nationale la contribution des recettes fiscales sera de 1.042

milliards FCFA. Concrètement, il s'agit d'une hausse de 14%, comparé aux 912 milliards FCFA assignés l'an dernier. Dans le détail, les impôts devront mobiliser 519,9 milliards FCFA, tandis que les douanes et droits indirects devront percevoir 522,2 milliards. Pour parvenir à son objectif,

l'Office togolais des recettes (OTR) devra poursuivre la mise en œuvre de sa politique de simplification de procédures et d'élargissement de l'assiette fiscale. Les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales seront également renforcées.

YAWO Komla

Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS
NOTE D'INFORMATION DU DIRECTEUR GENERAL

A l'attention des entreprises, collectivités territoriales, des établissements publics, des travailleurs et retraités assujettis au régime de la CNSS et affiliés à l'INAM au titre de l'assurance maladie

Objet : Votre migration de l'INAM vers la CNSS

Chers Partenaires,
Entreprises du secteur privé,
Collectivités territoriales,
Etablissements publics,
Travailleurs salariés et retraités du secteur privé,

Vous relevez du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en ce qui concerne la retraite et les autres prestations sociales,

Vous avez, en l'absence d'une couverture maladie obligatoire pour votre compte, adhéré à titre volontaire au régime d'assurance maladie géré par l'INAM.

Vu la loi n° 2021-022 du 18 octobre 2021 instituant l'assurance maladie universelle en République Togolaise et le décret n° 2023-097/PR du 11 octobre 2023 confiant la gestion de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) des travailleurs et retraités relevant des dispositions du code du travail, à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS),

En vue de vous permettre de disposer d'un guichet unique pour toutes vos prestations sociales y compris donc la couverture maladie,

Je vous informe de votre migration du régime d'assurance maladie géré par l'INAM vers le régime de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) de la CNSS.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, les cotisations pour votre assurance maladie seront versées ensemble avec les autres cotisations à la CNSS, tandis que les prestations continueront par être prises en charge par l'INAM pendant une période de carence de trois (03) mois soit de janvier à mars 2024.

Cette période de carence permettra de vous mettre à disposition les outils en vue de votre prise en charge à partir du 1^{er} Avril 2024.

Si vous avez des questions concernant cette transition ou si vous avez besoin de plus d'informations sur les changements dans le processus de paiement de cotisations, n'hésitez pas à contacter nos services en appelant le numéro vert 8323, à nous écrire à cnss@cnss.tg ou en vous rendant sur le site web www.cnss.tg.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance continue en nos services et nous nous engageons à vous offrir de bonnes conditions de transition vers notre organisme de gestion d'assurance maladie CNSS.

Fait à Lomé, le 05 JAN. 2024

Le Directeur Général
YAWO AWADE

Direction Générale
Boulevard Giscard d'Estaing 1 BP 47 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOMÉ - TOGO

BIA-TOGO 00136280001 - 64
 RTCF 05904200167 - 58
 ECOBANK 7010231400063401
 BOA 01002 601103970008 39

CCP - LOMÉ 6310002017001000
 RPEC 11354155018
 Diamond Bank 223004172016-88
 SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTE 310040564004000
 SIA8 01251104005071
 ORABANK Lomé 030301992007.83
 CCRIS BANK 01001 000241024101 56

Umoa-Titres

EN 2024, LE TOGO ENTEND MOBILISER 607 MILLIARDS FCFA



Sur le marché des titres publics Umoa-Titres, le Togo veut mobiliser 607 milliards FCFA. Cette prévision dégage une hausse de 5,7% par rapport à celle de l'année dernière qui s'élevait à 574 milliards FCFA. Les ressources qui seront ainsi collectées, serviront à financer en partie le budget du Togo, gestion 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2179 milliards FCFA.

En ce sens, le Trésor public vient de lancer un appel d'offres pour collecter 25 milliards FCFA auprès des investisseurs ouest-africains. La clôture de cette première sortie de l'année est annoncée pour le vendredi 12 janvier 2024.

En rappel, en 2023, le Togo a cumulé 580 milliards FCFA d'emprunt sur le marché financier régional, légèrement au-dessus de son objectif de départ.

Togoreveil

TOGO, PLUS DE 15.000 ENTREPRISES CREEES EN 2023, NOUVEAU RECORD



En 2023, plusieurs entreprises ont été créées au Togo. Les statistiques compilées du Centre de formalités des entreprises (CFE) font état de 15.654 nouvelles entreprises créées.

Ce nouveau record du nombre d'entités lancées sur une année civile dans le pays, reflète également une hausse de 13%, par rapport aux 13.835 établissements d'affaires créés en 2022.

Dans le détail, 13.032 sociétés ont été portées par des Togolais (+12%), contre 2.622 pour des nationalités étrangères. La dynamique entrepreneuriale a également été sensiblement plus importante durant les six premiers mois, avec 8.283 entreprises enregistrées contre 7.371 au deuxième semestre. Pour le Togo qui enregistre une cinquième année consécutive de record dans ce segment, c'est

le fruit des multiples réformes opérées par le gouvernement, ces dernières années dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires. A la réduction des délais et coûts, s'est notamment ajoutée la dématérialisation des procédures, facilitant un peu plus les démarches.

Patrick NIMA

Terrain «Togo Grain»

LE SITE PROVISOIRE DU MARCHE D'AGOE-ASSIYEYE EST OUVERT

La circulation a repris sur la partie de la route à côté du marché d'Agoe Assiyéyé réquisitionnée en faveur des victimes de l'incendie dudit marché. Et pour cause le nouveau site provisoire aménagé pour la circonstance est opérationnel. Basé sur le terrain de « Togo Grain », non loin de l'infrastructure sinistrée, le nouveau site a été mis en service le lundi 08 janvier.

Composé de 42 hangars, il dispose d'une capacité d'accueil d'environ 3.000 commerçants et commerçantes. Un second site est en cours d'aménagement à Sogbossito, et devrait bientôt accueillir les autres acteurs du marché, victimes du drame, a précisé le maire Kovi Adanbounou, qui a constaté le redémarrage des activités.

Il faut souligner que l'incendie dans la nuit du jeudi 21 décembre dernier a ravagé les ¾ de l'infrastructure marchande. Près de 6.000 revendeurs et revendeuses ont été touchés. Les premiers éléments de l'enquête menée par la Gendarmerie nationale, ont conduit à la thèse d'un court-circuit accidentel, a annoncé il y a une semaine le Procureur de la République.

Elysé J



Africube
LE BON GOÛT DE CHEZ NOUS!
 Le 1^{er} bouillon 100% naturel 100% local
 WWW.AFRICUBE.TG



JEU MISS SUPRA-TOGO

Sur l'Appli
Miss Supra-Togo

A partir de
200F
seulement



SPONSOR OFFICIEL

Qui repartira cette semaine avec cette magnifique moto?



Télécharge l'Appli Miss Supra-Togo
maintenant et tente ta chance aussi



70828888



Avec l'autorisation
de la LONATO

LE MINISTRE DU COMMERCE DRESSE LE BILAN DE SES ACTIVITES EN 2023



Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale, Rose Kayi MIVEDOR-SAMBIANI a présidé une rencontre stratégique à Kpalimé le 4 janvier 2023 pour dresser le bilan des activités menées au titre de l'année 2023 et définir de nouvelles perspectives. Il s'agit d'une rencontre professionnelle annuelle de deux jours qui regroupe les directeurs généraux, centraux et régionaux ainsi que les directeurs des services rattachés et permettra aussi de relever les goulots d'étranglement et les enjeux afin de définir de nouvelles stratégies dynamiques pour renforcer les capacités opérationnelles du département dans l'optique de

répondre efficacement aux objectifs de la Vision stratégique Togo 2025 impulsée sous le leadership de Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. L'ouverture des travaux de cette retraite stratégique a été présidée par Rose Kayi MIVEDOR-SAMBIANI, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale. Pendant ces deux jours, il a été question de relever les goulots d'étranglement, « tirer des leçons », et redéfinir les activités : « les principales perspectives de 2024 sont entre autres : l'accompagnement du secteur privé togolais à tirer le maximum de profit de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), le

renforcement des contrôles et des inspections des produits mis sur les marchés, l'élaboration de techniques et stratégies visant à soutenir les producteurs, les transformateurs et les promoteurs en vue de la production des biens et services locaux répondant aux normes de la qualité, la restructuration du Centre togolais des expositions et foires, l'amélioration continue des prestations du Centre de formalité des entreprises, et celles du Comité de coordination pour les filières café et cacao », a détaillé le ministre à l'entame des travaux. Aussi, a-t-elle poursuivi, « la poursuite des actions de facilitation du commerce transfrontalier, de la digitalisation des principaux services dont la délivrance des

certificats d'origine, la mise à jour régulière de nos plateformes Nam Asia et Togo Gnim, le renforcement du dispositif du numéro vert 8585, la promotion du commerce électronique, l'accompagnement du secteur de l'artisanat pour le rendre viable et compétitif, seront-elles au cœur de notre engagement pour l'année 2024 ».

A l'issue de la retraite, un tableau de bord d'actions a été élaboré, à partir des propositions formulées par les responsables.

Togoreveil

1er ORIGINAL

ACTE D'APPEL

L'an deux mil vingt-quatre,
Et le Jeudi, Douze (11) Janvier à 15 heures 35 minute

A la requête de madame ALI ZEIDAN Fadia épouse MROUE, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél : 90 01 82 42 ;

Assistée de Maître AMEKOUZI Kafui A. Koffi, Avocat au Barreau du Togo, Boulevard Jean Paul II, Immeuble face aux nouvelles résidences de la CNSS : Cité Renaissance, Quartier Lomé II (HDN), BP : 12173 Lomé - Togo, Tél : (228) 92 03 17 17, E-mail : contact@amkalegal.com; kafui.amekouzi@amkalegal.com ;

J'ai,

Signifié et déclaré à :

- Monsieur MISSEOU Ekouévi, Comptable, Tél : 91 88 20 83, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *étant ingagnable et ne connaissant ni son domicile, ni résidence, nous avons signifié conformément à l'article 58 du code de procédure civile, insertion au Journal TOGO REVEIL et affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de LOMÉ.*

Que ma requérante interjetée formellement appel contre l'ordonnance n°067/2023 du 28 décembre 2023 rendue par le juge de l'article 49 du Tribunal de Grande Instance de Lomé, et ce, pour les torts et griefs que lui cause ladite ordonnance, lesquels seront déduits en temps et lieu devant la Cour d'Appel de Lomé.

A CE QU'IL N'EN IGNORE

Et pour statuer sur ledit appel, nous Huissier susdit et soussigné, à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, avons donné assignation au requis :

A comparaitre, le mercredi 24 janvier 2024 à neuf (09) heures, jours et heures suivants, s'il y a lieu à l'audience extraordinaire de la Cour d'Appel de Lomé, céans au Palais du renouveau sis à Agoe Cacaveli ;

POUR

L'objet de l'appel est de demander à la Cour d'Appel, tant pour les motifs exposés devant le premier Juge, que pour ceux à exposer ultérieurement devant la Cour, d'infirmer l'ordonnance n°067/2023 du 28 décembre 2023 rendue par le juge de l'article 49 du Tribunal de Grande Instance de Lomé, d'adjuger à l'appelante le bénéfice de ses écritures de première instance et celles qu'elle croira devoir prendre au cours de l'instance d'appel.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé à la Cour :

En la forme

- Recevoir l'appelante en son appel et le déclarer régulier ;

Au fond

- Infirmer l'ordonnance n°067/2023 du 28 décembre 2023 rendue par le juge de l'article 49 du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

Statuant à nouveau et faisant ce que le Premier Juge aurait dû faire,

- Voir adjuger à l'appelante les arguments développés en première instance et ceux qu'elle croira ajouter devant la Cour ;
- Voir déclarer l'intimé, mal fondé en ses demandes, fins et conclusions ;
- Faire masse des dépens de première instance et d'appel et condamner l'intimé à les supporter entièrement avec distraction au profit de Maître AMEKOUZI Kafui A. Koffi, Avocat aux offres de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus remis copie du présent acte d'appel dont le coût est deF CFA

L'HUISSIER

AL

Désenclavement et l'aménagement des pistes rurales au Togo

UN VASTE PROGRAMME QUI PERMET AUX ZONES LES PLUS RECULEES DE PRENDRE UN ESSOR ECONOMIQUE ET SOCIALE



Le désenclavement et l'aménagement des pistes rurales ont une importance cruciale pour le développement des zones reculées. Le Togo l'a sans doute compris, son engagement à tirer vers le haut les localités éloignées des centres urbains le prouve très bien. Sa politique destinée à transformer les villages produit de bons résultats.

Le pays rend plus accessibles les zones rurales à travers l'aménagement des pistes rurales. La circulation des personnes et des biens est facilitée, cela réduit l'isolement des régions et favorise

une meilleure connectivité avec les centres urbains.

Poursuivre sur les mêmes bases

En novembre 2023, le ministère du Désenclavement et des Pistes rurales a fait une communication. Elle est relative à la mise en œuvre du projet de construction de 21 ponts modulaires mixtes acier-béton, de type uni-bridge.

En effet, parmi les priorités de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, se trouve un vaste programme de désenclavement et d'aménagement des pistes rurales

destiné à booster le développement économique et social des localités bénéficiaires.

Le chef de l'État Faure Gnassingbé et ses collaborateurs proposent des approches de solutions techniques innovantes pour atteindre les résultats escomptés. L'une d'elles est la construction des ouvrages de franchissement majeurs.

Des discussions sont entreprises « avec des sociétés spécialisées dans la construction de ces ouvrages de franchissement de type pont métallique modulable, qui ont abouti à l'identification de 21 ponts modulaires mixtes à construire dans

les 5 régions du pays », apprend-on.

680 km de pistes rurales aménagés en 2022

Les autorités indiquent que durant l'année 2022, 680 km de pistes rurales ont été aménagés, dans le cadre du Programme de développement routier. En ce qui concerne l'entretien du réseau existant à 75 % en bon et moyen état, 1 270 km sont achevés et 712 km sont en cours d'exécution, disaient-elles en Conseil des ministres en mars 2023.

Le programme facilite l'accès aux

infrastructures socioéconomiques de base, aux équipements et aux services et soutient la politique agricole. Il a permis de créer une base de données pour les routes rurales afin de rationaliser la gestion des infrastructures routières.

L'exécutif a aussi souligné lors de cette réunion hebdomadaire qu'en termes de modélisation du réseau de pistes rurales, un linéaire total de 3 437 km de pistes rurales a été identifié et inventorié. Jusqu'en 2025, le pays veut aménager au moins 4 000 km de pistes rurales.

Togoreveil

**CONSTRUIRE UNE MAISON
doit cesser d'être
un CASSE-TÊTE**

**FAITES VOUS
ACCOMPAGNER**

FRIMET
...Une Afrique des métiers

+228 70 15 15 90

L'OTR LANCE UNE CAMPAGNE DE VULGARISATION

Votée par l'Assemblée Nationale le 22 décembre 2023 à l'unanimité des Députés, la Loi de Finances (LOFI), exercice 2024 comporte des dispositions fiscales et douanières qui nécessitent une vulgarisation en vue d'une bonne compréhension de tous les acteurs concernés par son exécution. Afin de faire connaître ces dispositions à la population, diverses actions de communication sont prévues notamment une rencontre avec les associations corporatistes ou faitières des opérateurs économiques et sociales.

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a procédé le mercredi 10 janvier 2024, au lancement de cette campagne de vulgarisation à Lomé.



En effet, au titre de la loi de finances exercice 2024, les mesures proposées visent une mobilisation optimale des recettes fiscales tout en prenant en compte les préoccupations du secteur privé et les exigences liées à la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

Pour le budget 2024, les modifications de la Loi Fiscale ont été articulées autour de quatre (04) grands ensembles de préoccupations.

Il s'agit de la mobilisation optimale des ressources ; les mesures à caractère social ; la simplification des procédures et le renforcement du contrôle et les réajustements techniques.

Le but visé par cette communication est de donner un aperçu des mesures à fiscales et douanières contenues dans la loi de finances, exercice 2024. Ces mesures sont regroupées en deux (02) grandes catégories notamment les modifications du Code Général des impôts (CGI), du Livre des Procédures Fiscales (LPF) et du Code des Douanes National ainsi que des mesures spécifiques.

Outre le lancement de cette campagne, cette rencontre vise à présenter au public les différentes modifications opérées dans la loi fiscale.

Des innovations

Se réfèrent au contenu de l'Article 20 du CGI notamment l'imposition des avantages en nature.

En ce qui concerne la mise à disposition d'un véhicule, il y a lieu de prendre en considération le tiers (1/3) des charges liées au véhicule, notamment l'amortissement admis en déduction, les frais de carburant, d'entretien, de réparation et d'assurance y compris les autres charges d'utilisation et de propriété supportées par l'employeur.

Dans le cas de la mise à disposition du salarié d'un véhicule dont l'entreprise est locataire, l'avantage en nature imposable entre les mains du salarié est égal au tiers (1/3) de toutes les charges de location et d'utilisation supportées par l'entreprise et déductibles des bases imposables à l'impôt sur le revenu

Article 120 du CGI : Impôt minimum forfaitaire (IMF).

Les personnes physiques passibles de l'impôt sur le revenu en raison de leurs activités industrielles, commerciales ou non commerciales et les sociétés et autres personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés sont passibles d'un minimum forfaitaire de perception. Il est dû en cas de déficit ou lorsque le résultat fiscal ne permet pas de déterminer un impôt supérieur à celui-ci.

Pour son calcul, il est fait application d'un taux de 1% du chiffre d'affaires hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), du dernier exercice clos.

Ce taux est porté à 2% en ce qui concerne l'importation en vue de la revente, des véhicules d'occasion mis en circulation sur le territoire togolais.

En aucun cas, son montant ne peut être inférieur à vingt mille (20 000) francs CFA pour les contribuables qui sont au régime du bénéfice réel d'imposition.

Le chiffre d'affaires correspond à celui de l'ensemble des opérations réalisées par les contribuables dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. S'agissant de l'importation en vue de la revente, des véhicules d'occasion, la base est constituée par la valeur en douane déterminée conformément aux dispositions du Code des douanes national.

Article 254 du CGI :

Taux de patente des vendeurs de véhicules d'occasion

Les taux de la patente ont été revus par tranches de chiffres d'affaires pour les vendeurs de véhicules d'occasion et varient de 0,85% à 1%.

Article 195 du CGI : suppression du taux réduit de la TVA sur les activités du secteur de l'hôtellerie

Le taux réduit de 10% de la TVA sur les prestations de l'hôtellerie institué pendant la période Covid 19 a été supprimé pour soumettre toutes les activités au taux normal de 18%.

Article 231 du CGI : Relèvement du taux de la Taxe sur les Produits de jeu de Hasard (loteries)

Cette taxe est assise sur la marge brute des entreprises de loteries et collectée par celles-ci pour être reversée au Trésor public.

Le montant de la taxe est affecté dans les proportions ci-après :

- 5/7 du prélèvement au budget de l'Etat et des collectivités locales respectivement à hauteur de 80% et 20% ;

- 2/7 du prélèvement constituent une ressource affectée dont les modalités de répartition sont précisées par acte réglementaire du ministre chargé des finances.

Article 233 du CGI

Le prélèvement est fixé à :

- 7% de la marge brute pour les produits des paris à la cote fixe ;

- 7% des recettes brutes pour les paris mutuels et les autres jeux mis à la disposition du public.

Article 260 du CGI : Redevable de la taxe foncière en cas de construction sur sol d'autrui (bail à construction)

2. Lorsqu'un propriétaire de terrain ou

d'un immeuble portant une construction sans grande valeur loue le fonds à bail, à charge pour le locataire de construire à ses frais un immeuble bâti de valeur ou de consistance donnée devant revenir sans indemnités et libre de toutes charges au bailleur à l'expiration du bail, la taxe foncière des propriétés bâties est due par le locataire ou preneur, à raison de l'immeuble construit.

Dans le cas considéré, la taxe foncière est due par le preneur, à partir du 1er janvier de l'année qui suit celle de l'achèvement de la construction. Durant la même période, le propriétaire du sol ou bailleur est redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à raison des redevances ou loyers et autres prestations de toute nature qu'il perçoit.

Le propriétaire du sol et le locataire sont solidairement responsables du paiement de l'impôt.

Article 261 du CGI : suppression de l'exonération à la taxe foncière des maisons secondaires du contribuable

Désormais, sont exonérés de la taxe foncière :

8. les immeubles servant exclusivement à l'habitation et effectivement habités par leurs propriétaires, les conjoints, les ascendants ou descendants directs de ces propriétaires. Cette exonération ne concerne que l'habitation principale unique.

La deuxième maison d'habitation qu'elle soit occupée par le propriétaire, ses conjoints, ascendants ou descendants, est imposable à la taxe foncière.

Article 438 du CGI :

Soumission des cessions d'actions et des parts sociales à un droit proportionnel

(...)

Sont également soumis à un droit de 1% :

- les cessions de parts sociales, de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires ou cession de parts d'intérêts dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions qu'elles soient partielles ou totales ;

- les cessions d'actions, de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires qu'elles soient partielles ou totales.

Le droit fixe n'est plus applicable pour ces types de cessions en matière de droits d'enregistrement.

Article 10 du LPF :

Exigence d'une attestation de régularité fiscale pour les entreprises et les personnes physiques à l'occasion de certaines opérations ou services

Il est institué une exigence de l'attestation de régularité fiscale pour justifier

que l'entreprise ou toute personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales.

L'attestation de régularité fiscale doit être exigée notamment par :

- les commanditaires des marchés publics quels que soient les soumissionnaires ;
 - les banques et les établissements financiers pour les transferts de fonds ou pour tout concours sollicité par un professionnel ;
 - les services publics qui délivrent des agréments, visas ou carte de séjour ;
 - les entités chargées d'effectuer les inscriptions dans les ordres professionnels ;
- Sa durée de validité est de trois (03) mois calendaires n'excédant pas l'année civile.

Article 98 du LPF :

Lutte contre l'évasion fiscale

Sous réserve de l'application des conventions fiscales internationales, sont imposées au Togo par le mécanisme de la retenue à la source : 1. les sommes versées en rémunération d'une activité déployée au Togo ou hors du Togo dans l'exercice d'une activité relevant de la catégorie des bénéfices non commerciaux ;

2. les produits perçus par les inventeurs ou au titre de droits d'auteur ainsi que les produits tirés de la propriété industrielle ou commerciale et de droits assimilés ;

3. les sommes payées en rémunération des prestations de toute nature fournies ou utilisées au Togo ou hors du Togo.

Article 87 du CGI : Relèvement du taux de l'abattement à la taxe sur la plus-value immobilière

Pour la détermination de la plus-value en cas de terrain acquis nu puis construit, l'abattement est déterminé comme suit :

Le prix d'acquisition est majoré des frais afférents à l'acquisition, et le cas échéant, des dépenses de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation ou d'amélioration effectivement réalisées depuis l'acquisition lorsqu'elles ne présentent pas le caractère de dépenses locatives dûment justifiées ou à défaut fixés forfaitairement à 30% du prix d'acquisition.

Article 215 du CGI :

Imposition à la Taxe sur les activités financières des opérations de transfert d'argent (Tmoney, Flooz)

Désormais les opérations de de mobile money (Tmoney, flooz) sont passibles de la taxe sur les activités financières. (Suite abrogée) et non de la TVA.

Article 243 du CGI :

Relèvement des taux des droits d'accises sur certains produits

Pour prendre en compte la santé des consommateurs, les taux des droits d'accises sur les alcools, bouillons alimentaires, les boissons énergisantes et les sachets plastiques ont été revus à la hausse conformément aux directives de l'UEMOA ;

Article 93 du LPF :

Interdiction de modifier le contenu d'un acte déjà présenté à la formalité d'enregistrement

Le contenu d'un acte déjà présenté à la formalité d'enregistrement ne peut être modifié ultérieurement sous quelque nature que ce soit dans le but de minorer les droits déjà acquis au Trésor sauf dans les cas dûment justifiés où le contribuable était fondé à procéder à cette modification.

Article 99 du LPF :

Retenue à la source au titre des bénéfices non commerciaux (BNC)

Suite à la page 12

Sont soumises à une retenue à la source, les sommes versées en rémunération de prestations de services des professions non commerciales titulaires des revenus et utilisées au Togo par des débiteurs établis au Togo à des personnes qui y résident.

Les entreprises individuelles, les membres des sociétés civiles et de personnes exerçant des professions non commerciales et qui relèvent de la direction des grandes entreprises ne sont pas concernées par la présente disposition en tant que redevables réels. Il leur est délivré une attestation de dispense à cet effet.

Article 250 du LPF :

Extension du pouvoir de recourir à la procédure d'imposition d'office aux directeurs des impôts des services de gestion

En matière de vérification générale de comptabilité, la décision de recourir à la procédure de rectification d'office du fait d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes graves et répétées est prise et signifiée au contribuable par le Directeur des impôts du

service gestionnaire qui, par la suite, appose un visa sur la notification mentionnant les bases ou les éléments servant au calcul des impositions.

Cette compétence jusque-là était réservée au Commissaire des impôts.

Article 22 ; 23 ; 49 et 50 du LPF :

Obligations déclaratives des entités à but non lucratif

Les quatre articles instituent les obligations déclaratives mises à la charge des entités à but non lucratif et celles bénéficiant d'un régime dérogatoire en conformité avec l'évolution récente du droit comptable OHADA avec l'entrée en vigueur du système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBUNOL)

Article 228 du LPF :

Rejet en phase contentieuse des documents et pièces justificatives non présentées par le contribuable pendant le contrôle fiscal

La vérification sur place est close par un débat contradictoire sanctionné par un procès-verbal signé par le contribuable et le vérificateur. La carence constatée des

pièces au cours de la vérification emporte leur irrecevabilité par le service ayant notifié le redressement dès la transmission de la notification initiale. Cette carence emporte également l'irrecevabilité absolue desdites pièces ultérieurement en phase contentieuse. Les dispositions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas lorsque le contribuable parvient à prouver qu'il était dans l'impossibilité de produire ces documents additionnels au cours de la vérification.

Article 228 du LPF :

Délai de 14 jours pour constater le défaut de présentation des documents comptables en cas de contrôle de comptabilité

Le défaut de présentation de la comptabilité, de l'ensemble des documents comptables y compris ceux informatisés peut être constaté, quatorze (14) jours après la prise de contact au cours de laquelle lesdits documents indiqués dans l'avis ont été rappelés à l'entreprise, par un procès-verbal que le contribuable et le cas échéant son conseil est invité à contresigner. En cas de refus, mention est faite au procès-verbal.

Au titre des mesures spécifiques reconduites,

on note la perception de :

la taxe de Prélèvement de l'Union Africaine (PUA) ;

la Taxe de Laissez-Passer (TLP) ;

Prélèvement National de Solidarité (PNS) ;

l'exonération des droits et taxes de douanes sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes, de cinq (5) ans d'âge au maximum et les motocycles électriques neufs et leurs batteries importés ou vendus en République togolaise ;

On note également :

la reconduction du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté, le régime de précompte TVA,

l'exonération des droits et taxes de douane sur le matériel agricole, l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériels et engins de Bâtiments et Travaux Publics (BTP), la suspension de la perception de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) au profit des professionnels des transports.

Togoreveil

Application de la convention collective sectorielle

LE MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION S'EST ENTRETENU LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE

Les pourparlers entre le Ministère de la Communication et des Médias et les organisations de la presse privée togolaise se sont poursuivis. La mise en œuvre de la convention collective au cœur de la rencontre d'échanges présidée par le Directeur de cabinet du ministère de la communication et des médias.

Une séance d'échanges a réuni les organisations professionnelles de la presse togolaise et le ministère de la communication, le vendredi 05 janvier 2024, sous la conduite de Franck MISSITE, Directeur de cabinet, représentant Mme le ministre de la communication et des médias, porte-parole du Gouvernement. Cette rencontre a été le cadre de discussions ouvertes sur les enjeux du secteur médiatique togolais. Les échanges ont tourné autour de la convention collective en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Les participants, animés d'une volonté commune d'améliorer les conditions de travail des journalistes et professionnels des médias, ont passé en revue les expériences passées, identifié les défis, et esquissé des solutions

Cantonnage



pour l'avenir.

Les responsables des organisations professionnelles ont exprimé leurs préoccupations et espoirs. Ces interventions ont mis en lumière la nécessité d'une coordination efficace pour surmonter les défis

actuels du secteur.

Enfin, les avancées réalisées, parfois avant l'entrée en vigueur de la convention ont été soulignées. Des actions, telles que la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre de la convention, seront entreprises

pour renforcer la collaboration et assurer un environnement propice au renforcement de la presse au Togo.

La Rédaction

LE FINANCEMENT DES INITIATIVES ENDOGENES CONNAIT UNE AMELIORATION



La lutte contre la pauvreté est menée au Togo à travers plusieurs projets et/ou programmes déterminants. Cantonnage est l'un d'entre eux. Il est développé par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), bras opérationnel du ministère du Développement de la base, de la

Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Le projet dénommé Cantonnage est le fruit d'une collaboration entre l'Anadeb et la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER). Il prend en compte plusieurs aspects du développement dans les zones rurales et optimise les conditions de vie.

L'initiative améliore la circulation sur les routes et les pistes rurales, assure des emplois temporaires aux jeunes dans les communautés et favorise les financements des initiatives endogènes en faveur des infrastructures et équipements socio-collectifs de base.

Des réalisations au Nord du pays

Dans la Commune de Tône 3 dans la région des Savanes par exemple, la communauté de Dassoute Centre qui est une localité située à 635 km au nord-ouest de Lomé, est aidée.

Elle s'est équipée en novembre 2023 de plusieurs chaises et un mégaphone pour la bonne tenue des réunions ou des rencontres qu'elle organise.

Les habitants de la location susmentionnée ont décidé unanimement de ne pas se distribuer l'argent reçu du projet Cantonnage. Ils l'ont donc utilisé pour se procurer ces matériels.

Une meilleure sensibilisation leur est offerte : « Avant, lorsqu'on nous parlait d'entretenir notre piste, nous étions indifférents. On croyait que c'est une responsabilité de l'État. Mais suite aux sensibilisations de l'Anadeb, nous avons compris que l'État, c'est nous-mêmes. Nous nous mobilisons désormais chaque mois pour cette tâche », explique le chef de Dassoute Centre.

Dans ce village, en moyenne

104 personnes prennent part régulièrement à l'activité d'entretien manuel des pistes et routes chaque deux semaines sur une distance moyenne de 3 km.

Cantonnage change la région

Seulement pour le compte de 2023, le projet a mobilisé dans la région des Savanes 296 Comités de développement à la base (CDB). 5 432 emplois temporaires ont été créés dans les communautés bénéficiaires. 1 048 km de voies ont été entretenues ; dont 686 km de pistes rurales et 362 km de routes.

L'activité consiste à désherber et à élaguer des branches d'arbres qui prennent de la place sur l'emprise normale des voies, à remblayer les nids de poule, à curer les caniveaux, à s'occuper des rigoles pour un meilleur écoulement des eaux de ruissellement, le tout pour une bonne visibilité sur les routes et pistes rurales.

Togoreveil

SIA

SEMMAINNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Human AI



« L'IA AU TOGO ET EN AFRIQUE : ETATS DES LIEUX, OPPORTUNITES ET ENJEUX SOCIETAUX »

Thème:

 Du 19 au 23 Mars 2024

www.sia.tg

LA PROMOTION « FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ IV » DE IFFD-OTR GRADUÉE



De nouveaux récipiendaires de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) ont reçu leur attestation de fin de formation.

Baptisée « Faure Esozimna Gnassingbé IV », la quatrième promotion de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) a été

graduée le mercredi 3 janvier 2024 à Lomé. C'est au cours d'une cérémonie de remise de diplôme présidée par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Majesté Ihouwateba. Ces auditeurs de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'OTR de la promotion 2022-2023, au nombre de 111 dont 103 togolais, font désormais partie du cercle des inspecteurs formés par l'institut créé en 2016. Parmi ceux-ci, 88 sont

issus de l'administration publique, 15 du secteur privé et 8 de nationalités étrangères. Durant neuf mois, ils ont été formés dans différentes filières, notamment les impôts et douanes ainsi que le management des services fiscaux et douaniers.

A propos de IFFD-OTR

Etablissement d'enseignement supérieur

à vocation professionnelle de portée internationale, l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes forme non seulement les cadres des régies financières, mais aussi des postulants externes, nationaux et étrangers, désireux de se qualifier dans le domaine des finances publiques.

Marcel SOGLO

Spécial Agapé

DANS LA COMMUNION ET LE PARTAGE, LA CIHAPE TOGO REND GRÂCE ET CONFIE LA NOUVELLE ANNÉE À DIEU

La Communauté Internationale des hommes d'Affaires du Plein Evangile (CIHAPE-Togo) a officiellement lancé ses activités ce mercredi 10 janvier à Lomé. Cette première rencontre de l'année des membres de l'association présidée par Dr Kounestron Sheppy, président nation s'est déroulée à l'occasion d'une soirée dénommée Spécial Agapé.

Les membres de la CIHAPE-Togo tiennent leurs rencontres de prière tous les premiers mercredis du mois. Mais une fois n'est pas coutume, cette première réunion de l'année tenue le 2ème mercredi est tout à fait spéciale. Cette soirée Agapé s'est déroulée dans un esprit de communion et de partage.

«C'est un partage fraternel d'un repas. Le repas c'est un signe de communion. C'est un signe où nous nous rapprochons des uns des autres où nous parlons de façon détendue de ce que nous avons vécu pendant les vacances, les temps des fêtes et que les gens puissent témoigner librement de l'amour de Dieu démontré envers eux et de tout ce qu'ils ont vécu pendant ce temps. Agape aussi, c'est parce que ça nous permet de parler de la boussole de cette année 2024, c'est l'amour de Dieu. C'est donc notre thématique qui dit "Aime Dieu, aime



ton frère ! Aime Dieu Aime ta nation ! Ainsi au cours de cette année 2024, nous allons véritablement parlé de l'amour pratique, l'amour pratique qui permet à l'homme ou bien à la femme où un membre d'aller vers les autres, de se tourner vers les autres, de ne pas regarder ses propres intérêts seulement mais de regarder aussi l'intérêt des autres tel que la Bible nous le dit dans Philippiens 2

; 4», a confié Docteur Kounestron Sheppy, Pour le président national de la CIHAPE-TOGO. Pour lui c'est une émotion et de joie de se retrouver ensemble depuis la dernière convention nationale au mois de novembre à Atakpame. «Vraiment notre joie est grande. C'est un temps de prière. C'est un temps pour confier l'année entre les mains de notre Dieu. C'est un temps

pour confier nos familles entre les mains de Dieu et bien évidemment confier aussi nos affaires entre les mains de Dieu», a-t-il déclaré avant de prier et d'inviter les membres à être remplis de saint esprit, à être débordant d'amour pour l'œuvre de Dieu en cette nouvelle année 2024. Les membres de l'association de la CIHAPE-TOGO ont prié, chanté et rendu grâce à Dieu pour ses bienfaits

tout en lui confiant l'année nouvelle. Des témoignages édifiants ont été faits pour encourager les uns et les autres à persévérer et demeurer dans la foi de Dieu. «Le seigneur m'a béni par ce mouvement», dira Mme Ayélé Afagla qui a témoigné sur la fidélité de Dieu. Pour Houzé Clément, «2024, c'est l'année de la manifestation de l'amour et j'ai une perspective c'est que l'amour que le seigneur mettra dans nos cœurs soit source d'espoir nos familles, source d'espoir pour nos entreprises et pour toutes les personnes qui sont autour de nous».

Le 1er et le 2 mars, weekend spécial d'appel de fonds pour l'expansion de la communauté à l'intérieur du pays ; la conférence autour de la semaine du 1er mai sur la valeur travail ; la convention mondiale du 18 au 20 juillet au Honduras et la convention nationale 2024 les 7 ; 8 et 9 novembre sont les grands rendez-vous annoncés du mouvement cette année.

En anglais, Full Gospel Business Men's Fellowship International (FGBMFI), la CIHAPE, est le plus grand réseau d'hommes d'affaires chrétiens au monde qui a vu le jour en 1952.

K.YAWO

Résilience au Togo

LE PURS ETENDU A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (Purs) va maintenant aider le Togo à conserver son intégrité, à protéger les habitants et à améliorer leur niveau de vie. Dans sa forme préalable, l'initiative ne prenait pas en compte toutes les parties du territoire.

Le Purs a été lancé au début de 2022 au profit de la région des Savanes plus exposée aux menaces des groupes armés. L'extension du réseau électrique dans la région, la stabilisation de la situation socioéconomique et sécuritaire, l'augmentation de l'accès à l'eau potable, le soutien à l'activité agricole... sont les objectifs qu'il poursuit.

À son lancement, le gouvernement a indiqué que le Purs nécessite une enveloppe globale de 200 milliards de francs CFA. Un an après son opérationnalisation, plus de 50 milliards de francs ont été engagés permettant de développer les secteurs couverts.

Faire profiter les autres régions

C'est l'idée qui sous-tend l'examen et l'adoption en novembre 2023 en Conseil des ministres du décret portant création du Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés.

Il est destiné à contrer les attaques terroristes et les déplacements de populations qui en résultent. Le chef de l'Etat est déterminé à « ne céder aucune portion du territoire national et à mettre tout en œuvre pour



défendre la patrie et vaincre les terroristes ».

La nouvelle forme du Purs va adopter des mesures particulières sur les plans sécuritaire, social, sanitaire et économique, etc. Selon l'exécutif, il « s'inscrit désormais dans le cadre des actions de prévention et d'élimination des intrusions des groupes armés terroristes et d'extrémisme violent et de préservation des acquis de développement du Togo ».

Il concerne l'ensemble du territoire et couvre spécifiquement les zones touchées ou menacées par des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, identifiées sur la base des niveaux de menace. L'insécurité sera alors combattue avec des moyens solides.

Les réalisations déjà faites

Dans l'agriculture, le Purs a permis d'aménager plus de 1 000 hectares de

basfonds et de distribuer 21 000 tonnes d'engrais vivriers. Des forages ont été construits pour les ménages de producteurs qui ont également bénéficié de kits d'irrigation.

En termes d'eau potable, l'accès s'est étendu à près de 80 000 nouvelles personnes. 15 000 ménages supplémentaires ont eu droit au raccordement à l'électricité, ce qui a fait passer le taux de 22 % en 2021 à 27 % en 2022.

Modernisation des structures

TROIS MINISTERES RAYONNENT A COTE DU PALAIS PRESIDENTIEL



À Togo, la modernisation des structures fait partie intégrante des objectifs de développement durable que s'est fixés le gouvernement. Elle fait référence à un processus destiné à mettre à jour, rénover

ou transformer les aspects d'une entité comme une organisation, d'une institution, des infrastructures physiques, etc. Non loin de GTA, l'exemple est tangible.

La modernisation des structures adapte les infrastructures aux

exigences contemporaines, aux avancées technologiques ainsi qu'aux changements dans l'environnement. Elle renforce leurs capacités à délivrer des services publics adéquats aux habitants. Le carrefour communément appelé

GTA se trouve sur la nationale 1, non loin du palais présidentiel, du marché d'Agbalépédogan ou encore de l'université de Lomé.

Trois ministères sur place

Les travaux de l'édifice remarquable ont été lancés en août 2016. L'ouvrage a fini par être inauguré le 24 avril 2019 par le chef de l'État Faure Essozimna Gnassingbé.

L'immeuble abrite les trois ministères que sont celui de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins ; le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural ; le ministère des Enseignements primaire et secondaire.

Coût des travaux

L'infrastructure de trois étages est érigée sur une surface de 20 000 M2. Elle est capable d'accueillir 1 200 personnes, selon les autorités. C'est la China road and bridge corporation (CRBC) qui s'est chargée des travaux. Elle est déjà responsable de plusieurs constructions sur l'étendue du territoire.

L'immeuble des trois ministères est

un don de la République chinoise évalué à 18 milliards de francs CFA. La phase de construction a permis à plusieurs centaines de Togolais d'avoir un emploi temporaire qui leur a permis de subvenir à leurs besoins et de faire des économies.

Une taille imposante

L'ouvrage abrite 327 bureaux modernes, une salle de conférences de 300 places, 3 parkings, ont détaillé les responsables lors de l'inauguration. L'infrastructure est divisée en trois zones distinctes. À l'ouest se trouvent les bureaux du ministère des Enseignements primaire et secondaire, comprenant 134 locaux, dont 104 bureaux, 9 salles de réunion et une salle de pause-café.

La deuxième zone, située au centre, abrite les bureaux du ministère de la Santé avec 112 locaux, dont 89 bureaux et 5 salles de réunion. Enfin, à l'est, les bureaux du ministère de l'Agriculture comprennent 170 locaux, dont 134 bureaux et 09 salles de réunion.

Elysee J.

MALIM
TCHOUKOUTOU ET AWOULA

Entre Tradition & Modernité

Nous sommes plus de 4 Millions à pouvoir gagner chaque jour !

C'est 100% de gagnants via TMoney... du crédit, des motos,
des TV, des smartphones... et des MacBook !

***145#**

TMoney
**TU gagnes
TU gagnes!** 



Distributeur Officiel IB Bank Togo en Mobile Money

20% de bonus voix (valable 24h) pour toute
souscription de forfait d'au moins 300F via TMoney.

Promo valable jusqu'au 04 février 2024.

Seul le 888 appellera les gagnants.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg   

